



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
 Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
 Yondec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier,
 Sabrina Djerroud, Gladys Kazadi, *Echevins* ;
 Michaël Vander Mynsbrugge, Agnès Vanden Bremt, Vincent Riga, Maude Van Gyseghem, Laure
 De Leener, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Marc Hermans,
 Chantal Dubocage, Regine Heijvaert, Abdallah Jouglaf, Nathalie Mayor, Benjamin Vanhoeke,
 Alain Wauters, Clementina Ulmeanu, *Conseillers communaux* ;
 Fabienne Demaury, *Secrétaire communale f.f.*

Excusé

Vincent Lurquin, *Conseiller communal*.

Séance du 19.10.23

#Objet : Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe asbl - désignation de représentants du Conseil communal - modification #

Séance à huis-clos

AFFAIRES INTERNES

Secrétariat communal

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 120 § 2: "*Le conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concernent l'administration de la commune et les représentants du conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre. Il peut retirer ces mandats.*";

Vu les statuts de la Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe qui prévoient:

L'association est composée de

- 3 représentants proposés par le Conseil communal selon une méthode de calcul proportionnelle conforme au Pacte culturel. Ceux-ci doivent être domiciliés à Berchem-Sainte-Agathe, être d'expression française, âgés de minimum 18 ans et maximum 26 ans.

Si, en fonction des règles de proportionnalité organisant la représentation du Conseil communal, un ou des groupe(s) politique(s) démocratique(s) disposant au sein du Conseil communal d'au moins un élu ayant fait une déclaration d'appartenance linguistique française ou ayant prêté serment prévu à l'article 80 de la Nouvelle loi communale en français, n'est -ne sont- pas représenté-s au sein de l'Assemblée générale, ils pourront désigner chacun un représentant qui est ajouté aux représentants proposés par le Conseil communal et siègera à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

- *Le membre du Collège qui a la jeunesse francophone dans ses attributions"*

Considérant que selon la méthode de calcul D'Hondt, la répartition des mandats donne le résultat suivant:

LISTES	1	2	3	4	5	NOMBRE DE REPRESENTANTS

LBR (8)	8,0 0	4,0 0	2,6 7	2,0 0	1,6 0	1
Open MR (7)	7,0 0	3,5 0	2,3 3	1,7 5	1,4 0	1
PS-sp.a+ (5)	5,0 0	2,5 0	1,6 7	1,2 5	1,0 0	1
Ecolo-Groen (4)	4,0 0	2,0 0	1,3 3	1,0 0	0,8 0	0
Défi (2)	2,0 0	1,0 0	0,6 7	0,5 0	0,4 0	0
N-VA (1)	1,0 0	0,5 0	0,3 3	0,2 5	0,2 0	0
Total: 27						3

Vu la décision du Conseil communal du 29 juin 2023 modifiant la désignation des représentants du Conseil communal à l'Assemblée générale au sein de la Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe qui siègent également comme administrateurs comme suit ;

- LBR: 1
 - ~~Gladys KAZADI~~
- Open MR: 1
 - /
- PS-sp.a+: 1
 - **Ilyas AISSAOUI**
- Ecolo-Groen: 1
 - /
- Défi: 1
 - Baptiste LURQUIN

•

Le membre du Collège qui a la jeunesse francophone dans ses attributions est également membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe.

Attendu le courrier du 10 octobre 2023 de Monsieur Christian LAMOULINE présentant la candidature écrite de Madame Hana CHIBANI pour remplacer Madame Gladys KAZADI;

Considérant que le candidat présenté est domicilié à Berchem-Sainte-Agathe, d'expression française et qu'il a bien minimum 18 ans et maximum 26 ans;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Madame Hana CHIBANI est désignée comme représentante du Conseil communal à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe en remplacement de Madame Gladys KAZADI.

La représentation du Conseil communal au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe se présente dès lors comme suit :

- LBR: 1
 - **Hana CHIBANI**

- Open MR: 1
 - /
- PS-sp.a+: 1
 - Ilyas AISSAOUI
- Ecolo-Groen: 1
 - /
- Défi: 1
 - Baptiste LURQUIN

•

Le membre du Collège qui a la jeunesse francophone dans ses attributions est également membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
26 votants : 26 votes positifs.

1 annexe

Candidature Anna CHIBANI MDJ.msg

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale f.f.,
(s) Fabienne Demaury

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 20 octobre 2023

La Secrétaire communale f.f.,

Le Bourgmestre,

Fabienne Demaury

Christian Lamouline